

CHAPITRE 1

L'ÉPREUVE ORALE

L'épreuve orale de mise en situation professionnelle qui nous concerne ici se compose donc de deux parties :

- **La présentation du dossier** par le candidat sur **vingt minutes**,
- **Un entretien** avec le jury de **quarante minutes**

LA PRÉSENTATION

Indifféremment appelée en fonction **Exposé, Projet de séquence ou Leçon**, elle correspond à une **mise en situation professionnelle** dans un domaine du choix du candidat :

- **Arts visuels**
- **Histoire des arts**

La préparation au concours s'appuie sur la construction d'un dossier portant sur un sujet précis lié à la discipline choisie. Que ce soit l'histoire des arts ou les arts visuels, cette épreuve vise à évaluer **les compétences** du candidat au niveau du domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école maternelle ou élémentaire :

- **Scientifiques**
- **Didactiques**
- **Pédagogiques**

Elle a pour objectifs d'apprécier d'une part, un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants et d'autre part, la capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre des exigences du fonctionnement scolaire. Les compétences attendues concernant la séquence pédagogique tiennent dans l'organisation et le déroulement d'une ou de plusieurs séances d'enseignement. Il s'agit d'en définir les supports de cours (papier ou numérique), d'évaluer les acquis des élèves et de prendre en compte leurs difficultés ou leurs erreurs dans une démarche pédagogique constructive.

L'ENTRETIEN

L'entretien porte sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et sur un approfondissement porté notamment sur sa connaissance réfléchie des **différentes théories du développement de l'enfant**.

Le dossier n'est pas évalué et le jury est plutôt invité à s'assurer de la validité de sa présentation.

La demande institutionnelle

Le candidat élabore un projet d'enseignement en arts visuels pour l'enseignement primaire en prenant appui sur un dossier orienté sur le domaine de la leçon choisie en rapport avec les problématiques : les contenus des programmes d'enseignement du primaire et ceux de l'histoire des arts qui y sont associés.

L'épreuve permet au candidat de montrer à la fois sa capacité à communiquer ses intentions conceptuelles et méthodologiques, à engager une démarche de type enseignante, à partager sa culture artistique et sa connaissance des finalités et des enjeux liés aux pratiques artistiques

1 PREMIÈRE PARTIE

Le dossier

Avant d'entamer sa description de séquence pédagogique, le candidat remet préalablement au jury un dossier de **dix pages** au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (par exemple au format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous **format papier** accompagné le cas échéant d'un support numérique **Compact Disc**, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.


Le dossier qui comporte maximum **10 pages** est constitué de **deux parties** :

- **La partie scientifique et références culturelles**
- **La partie pédagogie et didactique**

Pour proposer un projet pédagogique original, il s'agit de bien équilibrer les deux parties, interdépendantes dans leurs logiques, les fondements scientifiques étant utilisés par la partie pédagogique. Celle-ci est accompagnée de documents se rapportant aux mécanismes d'apprentissage et aux procédés pédagogiques et didactiques courants en rapport au cycle.

Il est primordial de faire des références scientifiques et théoriques, de citer des pensées d'écoles ou de mouvements ou d'aborder s'il y a lieu certaines questions de société ou sujets d'actualité. Les recherches doivent bien sûr, s'effectuer à partir de sites académiques ou de sites garants de leurs contenus.

Vérifier à plusieurs reprises l'orthographe et la qualité de la rédaction. Bien définir les notions.

 **REMARQUE** : Au niveau des règles de fonctionnement, le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par le candidat lui incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

L'exposé

Cette épreuve vise bien à prendre la mesure des acquis fondamentaux nécessaires au métier d'enseignant pour témoigner d'un premier niveau de maîtrise des opérations professionnelles attendues.

- **La prise de connaissance des ancrages pédagogiques de la discipline**
- **La compréhension des objectifs des enseignements généraux du second degré.**
- **L'appropriation des programmes d'arts plastiques du collège et du lycée.**

Dans le contexte de l'épreuve, les approches opérationnelles issues des opérations de transposition d'un projet de séquence doivent être de nature professionnelle. Le jury attend du candidat qu'il connaisse à minima les contenus des programmes, le socle commun de connaissances et de compétences. En conséquence, les dispositifs des cours projetés doivent soutenir les apprentissages inhérents à la formation artistique des élèves.

Les choix pédagogiques se font en fonction :

- **De la situation** : environnement, niveau de classe, temps et équipements disponibles...
- **Des acquis visés dans le programme** : nature des expériences et des savoirs travaillés
- **Des compétences sollicitées** : aptitudes requises pour un apprentissage effectif
- **De leur transversalité** : résonance des savoirs dans la culture des élèves

« ...La capacité à proposer un projet de formation pour une classe dans un cycle donné qui soit inscrit dans une entrée de programme précisée et située en contenus et finalités témoignant de la compréhension puis de la transposition de pratiques et de problématiques repérables dans la création artistique... »

Quelle que soit la leçon donc, elle s'articule avant tout sur une pratique des élèves et relève de l'enseignement des arts plastiques. Mais il ne s'agit ni d'un cours d'histoire de l'art ni d'un simple support à la créativité et encore moins d'activités de type « gardiennage ». En règle générale, la proposition de séquence suppose la mise en place de situations pédagogiques ouvertes et originales. Elles doivent combiner la construction d'une culture artistique (entre autres par des références ciblées) et permettre d'adopter une démarche créative. Il s'agit de donner aux enfants la possibilité de faire des expérimentations et des investigations à différents niveaux d'élaborations plastiques, de manière à dégager des questionnements et à fonder des découvertes repérables par tous.

Le cadrage pédagogique suppose donc de pointer avec précision les objectifs d'apprentissage et de bien définir l'environnement de la séquence de cours, en précisant :

- **La durée**
- **L'agencement des temporalités**
- **Les scansion dans la progression.**
- **Les données matérielles (organisation et outils)**
- **Le dispositif de mise en situation concrète.**

Cette épreuve suppose de la part des candidats de bien connaître la discipline qu'ils visent à enseigner, elle demande à la fois maîtrise du vocabulaire et capacité à dégager les problématiques auxquelles les élèves seront confrontés.

L'exposé sous-tendu par le programme du cycle auquel il s'adresse est destiné à faire apparaître les centres d'intérêt, l'implication dans le monde des arts visuels et l'authenticité de la démarche du candidat. La dimension orale a cet avantage de convoquer sa présence et de lui permettre d'animer véritablement son dispositif pédagogique. L'exercice oral sera jugé sur sa capacité à articuler un dispositif d'enseignement cohérent et pertinent, ciblé sur l'acquisition de compétences définies en lui apportant cette dimension culturelle et artistique.

Le document

Pour commencer son exposé, le candidat vient se présenter, muni d'**une production visuelle** (personnelle ou non) qu'il lui est demandé d'analyser de manière brève et de commenter pour en extraire les notions essentielles qui feront le propos de la construction de l'action pédagogique dans le domaine de la formation artistique.

Le candidat est autorisé à apporter soit :

- **Une réalisation personnelle 2D (dimension demi-raisin maximum)**
- **La visualisation d'une réalisation personnelle 3D en photo**
- **vidéo infographique (3min maxi)**
- **Un document visuel: reproduction / photographie / cinématographique (3min maxi)**

Le document présenté, même s'il est fait par le candidat, ne donne pas lieu à une notation, c'est le sens du choix et la portée de son exposé qui seront évalués au regard de

« **ses centres d'intérêt et ses connaissances d'ordre artistique et culturel...** » « **...et ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives** »

Les réalisations personnelles ne comportent pas de limites techniques (que ce soit de collage ou d'épaisseur de matériaux) du moment que le relief soit rattaché à une logique visuelle *bidimensionnelle*. Dans le même ordre d'idée, il est utile de penser le choix de l'exposition *in situ* de sa production et de montrer au jury que le procédé d'exposition n'est pas dû au hasard mais le fait d'un choix délibéré.

- **Analyse rapide de l'écriture (technique/plastique/poétique)**
- **Nature & portée historique**
- **Points clefs propres à développer l'expérience sensible et pratique des élèves**

Méthodologie

La demande première porte sur la capacité à conduire méthodiquement l'exposé.

- **L'introduction**
- **Le plan**
- **L'analyse des documents**
- **La présentation du dispositif pédagogique**

La gestion du temps de présentation de l'exposé (vingt minutes) est importante dans la mesure où elle est aussi un aperçu du futur exercice du métier d'enseignant en situation réelle. Le candidat gère son temps comme il l'entend et **n'est pas interrompu tout au long de son exposé**. Il s'agit de bien équilibrer le temps d'analyse des documents avec celui de la présentation de la *leçon*. Le travail de transposition ne peut pas sembler séparé, déconnecté de la réalité des documents, il demande de s'appuyer sur **les fondements scientifiques** pour justifier les **choix pédagogiques** de la séquence.

Utilisation du tableau : le tableau aux craies multicolores devenu depuis un *whiteboard* (feutres à l'odeur souvent pestilentielle) est néanmoins un outil formidable pour extraire la **structure essentielle de l'analyse**. Il est important de l'utiliser (avec des feutres écologiques !) dans la mesure où c'est aussi un outil de la pratique pédagogique quotidienne :

- **Points forts, plans, schémas rapides**
- **Croquis utiles et « parlants », représentations explicatives**
- **Références artistiques**
- **Phrases-clés, problématiques claires**

Il n'est pas demandé au candidat d'élaborer une séquence d'enseignement, dans la totalité de son organisation et de ses déploiements. Il s'agit plutôt de développer **une proposition de séquence, un projet**.

La *leçon* ou *séquence* sert surtout à tester la **capacité d'invention** et le **processus de transcription** choisi (voire d'ailleurs partiellement ou totalement *inventé*), par lequel un élément *savant* devient un « objet » d'enseignement. Il s'agit de bien préciser à la fois les objectifs déterminés par les acquis visés en matière d'apprentissage et les approches opérationnelles qui relèvent de la stratégie didactique.

- **Dispositifs**
- **Activités**
- **Rythmes et durées**

Les pistes pédagogiques proposées nécessitent de rendre accessibles des questionnements complexes et donc de prendre aussi en compte la progression des élèves et le rythme de chacun pour favoriser la réussite de tous.

L'enseignement est une pratique étayée de théorie qui suppose d'avoir une connaissance qui ne soit pas uniquement livresque mais réelle et empirique, solidement ancrée à la fois dans le champ artistique mais aussi dans la pédagogie.

Tout apport sur la question du développement de l'enfant ou dans le domaine de la didactique est apprécié. Les grands repères d'une culture pédagogique sont en fait attendus. Si la séquence proposée présente par exemple une situation ouverte qui permet un questionnement créatif, la meilleure manière de montrer qu'elle est véritablement opérationnelle, est d'envisager aussi l'accompagnement différencié des élèves. Il faut aborder avec le plus d'objectivité possible le rapport à l'élève dans un dispositif dont les *appareillages* sont tous structurés au service d'une pédagogie réelle ancrée dans la pratique. Cela demande de concevoir tous les supports, de bien penser les jalons et les buts pédagogiques recherchés en les mettant en perspective par des activités clairement situées dans la séquence.

Par exemple, les fondements scientifiques du développement de l'enfant ou les théories des apprentissages, doivent être en rapport avec le contenu du dispositif. Affirmer son parti pris pédagogique, demande donc d'avoir une connaissance des grands enjeux de la didactique en général et de faire référence à leurs principes. Le but est d'éclairer la dynamique d'apprentissage par une dimension élargie à une culture *globale* des apprentissages scolaires.

⚠ REMARQUE : Il est judicieux de présenter un tableau récapitulatif des différentes séances de la séquence et de prévoir un dispositif permettant de faire le point sur les représentations initiales des élèves

2 SECONDE PARTIE

L'entretien

En seconde partie de cet examen d'admission, un **document visuel fixe** est présenté par le jury afin d'élargir l'entretien au-delà de l'exposé. Cet entretien est destiné à mieux évaluer la réactivité du candidat face à la mise en jeu de ses connaissances sur un champ référentiel différent et vérifier sa capacité à développer des passerelles référentielles.

LE DOCUMENT VISUEL

Le jury présente au candidat un document visuel issu du champ des arts visuels afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé.

La description et l'analyse ne vont pas forcément de soi et l'investigation du document pour en faire une restitution organisée peut représenter aussi un enjeu de l'entretien (voire parfois se faire la mesure véritable de l'épreuve). L'analyse s'appuie à la fois sur une appropriation sensible du document pour témoigner de connaissances précises et demande d'éviter toute description trop généraliste pour privilégier une analyse plastique et sémantique pertinente à plusieurs niveaux :

- **Technique**
- **Méthodologique**
- **Culturel**

Le rôle de professeur d'arts plastiques confronté à l'approche d'un document visuel demande aussi d'être capable d'en faire une analyse sensible pour d'en dégager plusieurs points :

- **Les relations au corps de l'utilisateur**
- **La confrontation des matériaux**
- **L'enjeu des choix chromatiques**
- **La lisibilité d'une structure**
- **Les analogies formelles et sémantiques**

Suite à l'approche des questions plastique : **cadrage / point de vue / format / support ou de médium**, il faut être à même aussi de contextualiser le document par une époque, un environnement esthétique ou technique et d'en situer les enjeux potentiellement constitutifs d'une démarche artistique. Cette mise en perspective

du document en termes d'éléments plastiques, de questionnements techniques, méthodologiques ou culturels permet aussi d'y repérer les potentialités susceptibles d'ancrer des apprentissages pour les élèves. Sa mise en relation avec le programme dès le début de l'exposé permet d'articuler l'analyse à des contenus et par là aussi à des objectifs d'apprentissages.

Cette mise en perspective se fait à plusieurs niveaux, car pour être au plus proche de la réalité d'un cours, il faut aussi en dégager à partir des objectifs sous-tendus, la proposition pédagogique qui selon vous en découle et les problématiques auxquelles les élèves pourraient être confrontés.

Le document peut éventuellement être introduit ou s'accompagner d'une question orientant la réflexion à conduire sur l'enseignement des arts plastiques dans un cycle précis, dont les contenus et finalités sont situés. L'analyse et la mise en perspective des données extraites du document doivent alors témoigner de la compréhension des problématiques repérables dans la création artistique puis de leur transposition pratique. La réponse demande là d'éviter de se perdre dans des propos généralistes ou de réciter des standards pédagogiques et didactiques généraux, sans liens réels avec les contenus d'un projet de formation pensés pour un cycle précis.

À travers l'exposé, le candidat doit donc témoigner d'une connaissance des arts visuels dans ses dimensions diverses, aussi bien pratiques que culturelles ou artistiques. Comme nous le verrons plus loin, la verbalisation et l'approche du langage sont considérés comme fondamentaux au collège. Il faut donc définir les notions développées (forme, lumière, couleur, espace, matière, mouvement, etc.) et montrer sa connaissance du patrimoine culturel.

En dernière instance, la bonne connaissance des programmes officiels exigée, suppose aussi d'être capable de transposer à la demande du jury, la séquence proposée aux autres cycles, de la maternelle au collège.

Alors que l'analyse du document, amène le jury à estimer la finesse et l'intelligence du regard du candidat comme à juger de sa culture générale et artistique et que la situation de séquence porte montre la réflexion du candidat sur les enjeux pédagogiques, s'ouvre ensuite le dialogue avec le jury.

Ce *dialogue* permet ensuite au candidat de préciser sa pensée, voire de compléter son propos ou de préciser certains points d'appui conceptuels.

Peuvent donc par exemple être vérifiés :

- **La capacité d'adaptation face à une situation de classe particulière**
- **La connaissance des règles institutionnelles liée à l'éthique du fonctionnaire**
- **L'engagement de la responsabilité de l'enseignant quant aux notions de risques**
- **Les connaissances & compétences particulières de terrains culturels connexes**
- **La capacité de prendre du recul pour mettre son dossier en perspective.**

L'entretien avec le jury permet donc surtout d'établir un échange constructif entre le candidat et les membres du jury pour apporter s'il y a lieu des précisions sur le dispositif, le document ou éventuellement une notion du programme. Les questions abordées lors de

l'entretien permettent parfois de préciser un propos lacunaire ou confus du candidat lors de l'exposé. Elles conduisent surtout à approfondir la réflexion, à enrichir le questionnement, à contextualiser une proposition pédagogique ou à vérifier des acquis en lien avec le contenu du dossier. Ce moment de dialogue est donc aussi celui de réajustements ou de repositionnements : le candidat doit montrer ses capacités d'adaptation à une situation de concours et la prise en compte des questions du jury est donc importante. Il faut accepter de décentrer sa démarche vers de nouvelles perspectives de réflexion. Cela demande d'adopter une attitude d'ouverture et de souplesse dialectique considérées aujourd'hui nécessaires à tout futur enseignant.

En règle générale, ces questions concernent aussi bien le champ plastique traditionnel du dessin, de la peinture, de la sculpture, du design, de l'architecture que de l'art photographique ou cinématographique. Elles peuvent porter aussi sur les partis pris esthétiques, expressifs ou pédagogiques pour ouvrir le point de vue vers un débat plus large. Ici encore, il s'agit de créer des liens transversaux aussi originaux que nécessaires. Il faut donc prendre ces questions comme une possibilité de remédier à un manque ou un oubli ou de revenir sur un propos confus lors de l'exposé pour mieux se repositionner sur certains points relevés par le jury. En règle générale, il s'agit de préciser et d'approfondir la réflexion pour l'enrichir par exemple en contextualisant la proposition pédagogique ou en vérifiant les liens entre le contenu du dossier et certains points du programme.

Ces questions impliquent de la part du candidat, des réponses mettant en évidence des qualités de méthode, des savoirs, savoir-faire, aussi bien que des compétences de l'ordre de l'invention et de la création artistique. Et le tout bien sûr, nourri d'une culture intégrant la connaissance des œuvres du patrimoine ancien et contemporain.

Le langage étant considéré comme un élément important, la clarté de l'expression et l'organisation du propos, la justesse du vocabulaire, l'aptitude à la répartie pour mieux enrichir le dialogue et le développer sont importantes. Il est donc préférable de répondre simplement, de manière pertinente bien sûr, mais dans une dynamique d'écoute des remarques du jury. Il s'agit de s'emparer des questions pour montrer sa capacité à revisiter le dossier tant sur l'aspect scientifique que sur la séquence et proposer des alternatives intéressantes. Impossible de tricher donc, l'inscription doit être authentique et révéler l'amorce d'appétences réelles à enseigner. Les méthodes d'enseignement peuvent aussi surprendre dans la mesure où l'expérience de la pratique artistique originale du candidat peut aussi modifier les stéréotypes au profit d'un savoir individuel dont il aura été lui-même l'acteur...

Théorie et pratique pédagogiques sont liées : la théorie est un appui, un guide mais ne peut aucunement ignorer les aléas imprévisibles de la pratique.

Lors de cet entretien, il pourrait éventuellement vous être posé une ou l'autre question qui, amène, même par des chemins détournés sur le terrain de la laïcité, des principes de l'école républicaine, des règles communes en classe ou dans l'établissement, de l'éducation à la citoyenneté, de l'importance aussi de médias ou de l'orientation... Bref les incontournables dans la vie de l'enseignant, dans le cadre scolaire. Et en effet, l'éducation artistique, en contribuant à l'éducation du citoyen, donne aux arts plastiques la valeur d'une pratique sociale de référence qui confère aussi un enjeu à ses activités. Si c'est le cas, il vous est alors demandé de formuler des hypothèses réfléchies et pondérées, celles d'une logique de

bon sens en fonction des niveaux de classe, des lieux, des responsabilités hiérarchiques, des lois, de la sécurité, etc. qui exigent des décisions contextualisées qui relèvent alors de compétences communes à tous les enseignants.

L'exemple d'une situation proposée mettant de manière explicite, potentiellement en danger l'intégrité (physique ou mentale) d'un élève exige de ne pas rester *théorique* et de montrer une prise de conscience des responsabilités liée à une réalité de « terrain ».

Les pistes pédagogiques

La transposition didactique suppose de distancer ou d'objectiver les savoirs, de les « dépersonnaliser » pour mieux les dégager du jeu des représentations ou des convictions strictement personnelles. L'exercice demande de transformer des savoirs génériques (scientifiques, culturels, sociaux, artistiques...) en savoirs qui peuvent être enseignés. Il s'agit d'identifier comment ces savoirs institutionnalisés pourront être transmis en savoirs sociaux et en savoir-faire saisis par les élèves.

Le travail professionnel des enseignants est d'articuler, au moyen des outils de la didactique et des méthodes de la pédagogie, les problématiques que soulèvent les objectifs visés par tel ou tel extrait de programme. Cela suppose donc de présenter et d'argumenter les choix pédagogiques en mettant en perspective les notions communes organisées par les programmes d'enseignement.

Les principes des modèles utilisés pour cette transposition sont donc envisagés par rapport aux buts plus ou moins sous-tendus du projet de cours. Comme on l'a vu plus haut, il s'agit de penser avec le plus d'objectivité possible l'élève *réel* dans un dispositif tout aussi réel, étayé de moments ou d'activités appropriés. Les savoirs liés au développement de l'enfant et leurs liens en filigrane avec les programmes sont en effet avant tout le sujet de la présentation de la séquence. La maîtrise de l'histoire de la discipline est indispensable et la connaissance des grands enjeux de la didactique des arts plastiques doit aider le candidat à affirmer un parti pris pédagogique, visant une dimension élargie des apprentissages scolaires. Impossible par exemple de faire l'impasse sur le sens de la pratique des arts dans l'enseignement scolaire ou d'omettre toute réflexion critique sur le rôle de la créativité dans la construction de l'enfant. L'utilisation de références (artistiques, culturelles, théoriques...) permet de structurer les contenus de la discipline pour les mettre en relation avec d'autres domaines et l'enseignement général.

Culture et transversalité

Même si les arts plastiques demeurent très présents, la dimension de la transversalité fait partie de la demande institutionnelle. Développer des liens avec les autres disciplines doit donc apparaître dans le contenu du dossier. Il s'agit de témoigner des potentialités pédagogiques issues des relations avec d'autres domaines et l'enseignement général. Si les arts plastiques ne sont pas au service des autres disciplines, l'entretien vise toutefois à mesurer les capacités à relier les ressources iconographiques et les questions induites aux savoirs extraits d'autres domaines. L'objectif est donc bien d'élaborer une séquence d'arts visuels par des références artistiques élargies.

Pour ceux qui ont choisi un projet de séquence en histoire de l'art, l'approche est tout aussi transversale, c'est même en partie sa raison d'être. Certaines périodes peuvent être abordées en séances d'histoire ou dans d'autres cours et cela fait partie de la demande de voir les notions circuler au travers des différentes disciplines.

Il faut donc qu'il y ait une accroche par le biais de *clefs pédagogiques* dans le dossier pour permettre de développer oralement cette transversalité et ouvrir à une vision plus globale utile pour relier différentes ressources iconographiques. La transversalité du projet doit apparaître dans son contenu, à la fois par le biais du dossier et celui de l'oral, et demande donc d'avoir une connaissance de l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts de même que du volet artistique et culturel d'un projet d'établissement.

...Petit récapitulatif !

Voici donc en gros (...et en détail), ce que l'on peut retenir de la demande officielle. L'aspect rigoureux et exhaustif des programmes qui leur prête cet aspect un peu laborieux a toutefois cet avantage, une fois la demande comprise, de ne plus comporter de surprise ! Hormis la spécificité de telle ou telle question, le champ de l'exercice est parfaitement délimité, sans aucun flou artistique sur son contenu et du même coup sans véritable piège non plus. Si l'approche de l'examen est bien préparée et le travail correctement fourni en amont, il n'y a pas de raison de craindre le moindre écart de la part du jury.

La spécificité de cette pratique artistique, aussi bien active que réfléchie, recouvre à la fois le plan des concepts et leur mise en pratique. Ces deux pôles se jouxtent ensuite d'une troisième approche, spécifique au cadre de l'enseignement et dont la nature de l'enjeu tient justement dans une transposition en séquences didactiques adaptées elles aussi au cadre scolaire.

Il s'agit ici encore de répondre par une inscription intellectuelle et professionnelle attachée à un programme hiérarchisé pour cadrer avec l'exigence de la discipline scolaire. C'est là le tour de force qui vous est demandé par le ministère de l'Éducation.

Ce sont donc bien les opérations didactiques qui sont primordiales pour transformer ce savoir considéré comme *savant* en un savoir transposé et abordé par une approche pratique. Cette transposition obéit à la nécessité d'intégrer les questions artistiques comme celles des arts, dans une formation qui est partie prenante avec des acquisitions culturelles générales. Les méthodologies apprises par le biais des activités artistiques sont donc considérées avant tout comme des outils transversaux. Se préparer à l'épreuve orale des arts visuels demande donc d'acquérir aussi bien les données didactiques propres à l'enseignement des arts visuels que d'établir des liens avec d'autres domaines. C'est cet enrichissement mutuel qui doit ressortir de la conception des dispositifs pédagogiques.